

La Vesancière

N° 62 - 16^e année

Juillet 2012



FETE NATIONALE à VESANCY

SAMEDI 7 JUILLET 2012

dès 19h30



organisée par les pompiers

FONCTIONNEMENT DU BULLETIN

Réception des articles

A la mairie ou auprès des personnes suivantes :

Geneviève Blanc 04 50 41 56 83

Eliane Jonker 04 50 42 39 39

Catherine Pélieu 04 50 42 37 81

Ou par adresse électronique : **eliane.jonker@gmail.com**

Dernier délai pour les articles de la prochaine parution : **30 sept. 2012**

Distribution

Janvier Amicale des sapeurs pompiers

Avril CLAV ou bénévole

Juillet Les Amis de la chapelle ou bénévole

Octobre Conseillers municipaux ou bénévole

***Dès la réception, merci de distribuer les bulletins
le plus rapidement possible,
(dans les 2 à 3 jours maximum)***

Calendrier des animations du 3^{ème} trimestre 2012

Samedi 7 juillet

AMICALE DES POMPIERS - ***Fête Nationale***

Dimanche 8 juillet

CLAV - ***pique-nique de fermeture***

Samedi 22 septembre

AMICALE DES POMPIERS - ***soirée moules-frites***



HORAIRES du SECRETARIAT de MAIRIE

**Du lundi au vendredi
de 8h à 12h
et le jeudi soir
de 18h à 19h30**

Permanences M. le maire sur rendez-vous
mardi et jeudi matins (en fin de matinée)

Permanences M. le maire et adjoints sur RV
le jeudi de 20h à 20h30

 : 04 50 41 53 55

 : mairie.de.vesancy@luxinet.fr

ETAT CIVIL

Naissances

Angie Faillard	28 janvier 2012
(petite-fille de Yannik et Françoise Consani)	
Tessa Vasquez	02 avril 2012
Pénélope Quénardel	06 avril 2012
Clarisse Guyot	13 avril 2012
(petite-fille de Gérard et Françoise)	
Martin Iogna-Prat	22 avril 2012
(petit-fils de Dominique et Anne-Lise Dutraive)	

Mariages

Eric Pélieu & Mélody Grezens	19 mai 2012
Brice Consani & Addie Burns	30 juin 2012

Décès

Marius Favre	3 avril 2012
Carlo Crestani	8 mai 2012

Principales décisions prises par le conseil municipal au cours des séances d'avril, mai, juin 2012

URBANISME

Demandes de certificat d'urbanisme-CU

28 impasse au verger - vente d'un appartement dans ce bâti RdC droit, d'une cave et d'une place de stationnement entre Eurl MERCUEL / TRIVERO + déclaration intention d'aliéner et droit de préemption : ***abandon du droit de préemption.***

28 impasse au verger - vente d'un appartement de 104,39 m² au 2^{ème} étage, d'une cave au RdC, d'une partie du grenier et de deux places de stationnement entre Eurl MERCUEL / RAU et PRUGNARD + déclaration intention d'aliéner et droit de préemption : ***abandon du droit de préemption***

28 impasse au verger - vente d'un appartement de 102,70 m² au 1^{er} étage, d'une cave au RdC et de deux places de stationnement entre Eurl MERCUEL / SIMONIN + déclaration intention d'aliéner et droit de préemption : ***abandon du droit de préemption***

32 impasse au verger - vente d'un terrain de 3 m² entre Eurl MERCUEL / SANTINA Martial + déclaration intention d'aliéner et droit de préemption : ***abandon du droit de préemption***

162 route de Bottenay - vente d'une maison et terrain entre LEFEBVRE / WESTEEL + déclaration intention d'aliéner et droit de préemption : ***abandon du droit de préemption.***

39 route de la Combette - vente d'une maison de 93,25 m² et d'un terrain de 480m² entre BARRIER / MARCHASI et JAYMES + déclaration intention d'aliéner et droit de préemption : ***abandon du droit de préemption.***

96 route de Bottenay - vente renégociée entre MICHAUD / LAUCKNER + nouvelle déclaration intention d'aliéner et droit de préemption : ***abandon du droit de préemption.***

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR

162 route de Bottenay - vente LEFEVRE / LAMOTTE nouvel acquéreur + nouvelle déclaration intention d'aliéner et droit de préemption : *abandon du droit de préemption*.

Déclaration préalable

lieu-dit la Rochette / FONTAINE Françoise - division de parcelles B648 -599 : *dossier traité par la DDT*

37 chemin de la Combette / VALE David - construction d'un abri bois 9,80m² : *avis favorable*

68 route de la chapelle / Mme CONSANI Françoise - agrandissement d'une porte fenêtre : *avis favorable*

Permis de construire

110 route de la combette / DUCRET Stéphane - création d'une cave, d'un garage, d'une piscine, d'un abri jardin et d'un auvent : *dossier traité par la DDT*.

Informations

• L'auberge

L'auberge sise sur la commune va être mise à la vente. Le bâtiment implanté sur une parcelle de 832 m² de superficie comprend au RdC le restaurant « La Palangrotte » sur 133 m² environ avec terrasse extérieure de 99 m² et 2 appartements en étage de 80 et 82 m² environ.

Des premières informations ont été collectées auprès du service des domaines, de la Chambre de Commerce et de l'industrie et de la préfecture de région.

L'assemblée est invitée à donner son avis sur l'acquisition possible de ce bien.

Considérant l'intérêt de conserver sur la commune un commerce qui peut favoriser le lien social des administrés, l'assemblée, à la majorité, donne un avis favorable au principe de mettre tout en œuvre pour préserver sur la commune ce commerce et de poursuivre les investigations qui permettront d'évaluer la faisabilité de la création d'une auberge communale.

• La loi sur la majoration à construire

Rappel des conditions et contraintes de la loi 2012/376 du 20 mars 2012 relative à la majoration exceptionnelle de 30% des droits à construire pour les zones UB et UA sur la période du 1^{er} janvier 2013 au 1^{er} janvier 2016.

Le maire devra mettre à disposition du public, pour consultation, une note présentant les conséquences de la majoration au regard du PLU en vigueur mais également au regard des objectifs du développement durable.

Le public dispose d'un mois pour formuler ses observations.

A l'issue de la consultation, le maire présente une synthèse des observations du public au conseil.

La majoration est applicable 8 jours après la date de présentation de la synthèse, sauf si le conseil décide qu'elle ne s'applique pas sur tout ou une partie du territoire.

Le cabinet LEMAIRE propose d'accompagner la commune dans cette procédure pour un montant de 1 300 € HT.

FORÊT

L'ONF propose la mise à la vente des feuillus des parcelles 53 et 54 (anciennement parcelles de 53 à 58), en contrat bois façonnés.

EAU & ASSAINISSEMENT

Épandage des boues issues du lagunage

En 2011, la commune a procédé au curage de la lagune. Les boues ont été stockées temporairement. En février dernier, le conseil a approuvé la signature d'une convention pour la valorisation agricole des boues d'épuration avec M.COURTOIS. Une consultation pour une prestation d'épandage sur ses terrains donne les propositions suivantes :

- la société SNC FIARD propose la prestation à raison de 20 € HT le m³ plus un supplément de 2000 € HT pour le transport du matériel
 - la société Merle Dombes Terrassement propose une prestation à 13 € HT le m³
 - l'exploitant Bernard COURTOIS propose une prestation à 12 € HT le m³
- L'assemblée décide de confier à l'exploitant Bernard COURTOIS la prestation d'épandage des boues.*

Création de la Participation Financière pour l'Assainissement Collectif (PFAC)

Rappel : l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 du 14 mars 2012 prévoit la création de la Participation Financière pour l'Assainissement Collectif (PFAC).

La PFAC est destinée à remplacer la participation pour raccordement à l'égout (PRE) qui sera supprimée à compter du 1^{er} juillet 2012. Selon l'article L1331-7 du code de santé publique, la PFAC est due par l'ensemble des propriétaires d'immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public d'eaux usées. Cette participation est instituée par délibération du conseil municipal. Son fait générateur est la date effective de raccordement au réseau collectif.

Le montant de la PFAC est plafonné à 80% du coût d'un assainissement individuel.

L'assemblée décide d'instituer la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif à compter du 1^{er} juillet 2012 et fixe le montant de la participation comme suit :

- maison individuelle, logement collectif, résidence hôtelière : 15 € par m² de surface de plancher créée générant des eaux usées supplémentaires (création, extension, changements d'affectation ou d'aménagement intérieurs)
- bâtiments industriels, artisanaux, commerciaux, bureaux entrepôts, bâtiments affectés au service public : 700 € par tranche effective de 250 m² de surface de plancher créée et 4 € par m² supplémentaire.

Avenant à la convention d'assistance technique des services du Conseil Général.

En février 2010, la commune avait signé avec le Conseil Général, une convention d'assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'eau et de l'assainissement pour une durée de deux ans.

Afin de pérenniser cette assistance technique le Conseil général propose un avenant qui concerne la prorogation de cette convention et l'évolution prochaine de la réglementation en matière de suivi des ouvrages d'épuration.

Le conseil approuve l'avenant à la convention d'assistance technique des services du conseil général et autorise Monsieur le Maire à signer le document.

ORDURES MENAGERES

Convention financière 2012 avec la CCPG pour le ramassage des ordures ménagères

La Communauté de Communes des Pays de Gex a transmis une proposition de convention pour le service de collecte et de traitement des ordures ménagères, encombrants, déchetteries pour l'année 2012. Le coût total du service sera facturé 53 823 €.

Projet de création d'un nouveau point de collecte sélective

Le point unique de la collecte sélective est régulièrement saturé. Les normes du SIDEFAGE prévoient un point de collecte pour 500 habitants. Après consultation du technicien du SIDEFAGE, il est proposé d'implanter un nouveau point de collecte sur la place de la batteuse.

Dans le cadre de mise en place de conteneurs non enterrés, le SIDEFAGE fournit le matériel. Reste seulement à la charge de la commune, la création d'une plateforme.

L'assemblée donne un avis favorable à la création d'un nouveau point de collecte sélective sur la commune et demande une étude des coûts des différentes solutions de stockage : conteneur, ou semi-enterrés ou aériens

DIVERS

Projet de renouvellement de la convention d'objectifs pour un an avec l'Association Départementale d'Aide aux Personnes de l'Ain (ADAPA).

Depuis mars 1987, la commune de Vesancy favorise l'aide et l'accompagnement des personnes fragilisées par l'âge, le handicap, la maladie pour leur maintien à domicile en apportant son soutien financier à l'Association Départementale d'Aide aux Personnes de l'Ain par le financement du poste de responsable de secteur. Il convient de renouveler cette convention. Ainsi, la participation pour 2012 est fixée à 736.70 €. *Avis favorable*

Convention de portage de repas à domicile

Une demande de prestation de repas à domicile a été déposée auprès du Syndicat Intercommunal GEX-CESSY. Le syndicat a transmis une convention pour la prise en charge partielle par la commune du coût de cette prestation à hauteur de 4.20 € par repas. Les prestations débuteraient le 18 juin 2012.

Le conseil approuve la convention de portage à domicile.

Acquisition informatique

La transmission de dossier de gros volume tel que des photos est impossible dans l'état actuel du poste informatique de la mairie. Un petit serveur permettrait cette manipulation. La société NBM propose un serveur et les disques d'enregistrement pour un montant de 505.91 € TTC.

Avis favorable.

Dates des prochaines séances du conseil municipal

Les jeudis 20 septembre -18 octobre -15 novembre -20 décembre

Prévenance travaux



ERDF améliore régulièrement la qualité des réseaux par des travaux de maintenance, d'élagage ou de renforcement. Ces opérations nécessitent parfois d'interrompre temporairement la distribution d'électricité de votre habitation.

ERDF a le souci de vous informer à l'avance de ces coupures d'électricité pour vous permettre de mieux vous organiser : **c'est le service Prévenance Travaux.**

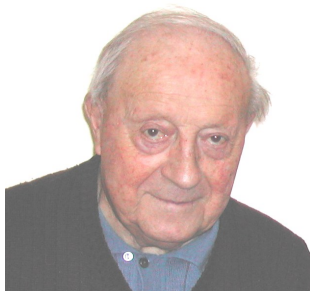
ERDF expérimente sur votre commune ce nouveau service qui offre la possibilité d'être prévenu par mail avant une coupure pour travaux programmés.

Pour bénéficier de ce service gratuit d'ERDF,
inscrivez-vous sur le site

<http://www.erdf-prevenance.fr>

en validant vos coordonnées et en nous indiquant votre adresse mail ainsi que votre numéro de téléphone portable (une option d'envoi par SMS est en cours de développement).

Lors des obsèques de Marius Favre, le 6 avril 2012, l'hommage suivant a été lu à l'église par Gérard Dubosson :



Nous avons aujourd'hui la triste mission d'accompagner notre amicaliste et ami personnel Marius Favre à sa dernière demeure.

Marius Favre est né le 6 mai 1918 à Vesancy où il y travailla durement jusqu'à sa retraite méritée, assisté par Geneviève son épouse attentionnée.

Marius Favre fut l'un de nos premiers adhérents lors de la création de notre amicale et assistait régulièrement à nos assemblées et cérémonies.

Il était toujours de bon conseil.

A la déclaration de guerre en 1939, il fut incorporé au 8^e Bataillon de Chasseurs à Pied avec lequel il participa à de nombreux combats en Alsace, Moselle, Oise.

Le discours, ci-après, du commandant Pauty, le 24 juin 1940, à Aumont (Dordogne), résume ainsi l'esprit combatif de ce bataillon :

"Le Gouvernement français a dû signer l'armistice qui mit fin à la guerre.

Les conditions de l'ennemi sont dures, il fallait s'y attendre et si l'ère des combats est close, celle des dures épreuves morales et matérielles ne fait que commencer. Notre tâche n'est donc pas terminée.

Comme ses aînés dans le passé, le Bataillon de "Sidi Brahim" a fait tout son devoir. Pendant dix mois, avec ténacité et avec courage, il a tour à tour manié l'outil sur la ligne Maginot et servi ses armes pour défendre la France. Il a eu le privilège de fouler le sol allemand et l'honneur de se dresser sur la route de l'envahisseur pour lui barrer le passage. Vous savez comme moi qu'il n'a jamais franchi le mur vivant de nos poitrines et qu'il a payé cher son audace téméraire.

Et si le bataillon doit subir le sort commun de l'Armée française malheureuse, du moins il doit avoir le sentiment profond qu'il n'a jamais été vaincu. Son moral n'a pas connu de défaillance et malgré les vides cruels qu'une mort glorieuse a creusé dans ses rangs, il est toujours debout et demeure le bataillon de Sidi Brahim.

Aux heures les plus douloureuses et les plus tragiques de la retraite, il a donné aux populations affolées l'exemple du calme et fait luire jusqu'à la dernière minute, l'espoir d'une victoire possible. Il a toujours conscience d'appartenir à l'élite de l'Armée française.

Je ne sais ce que nous réserve l'avenir, mais je suis sûr que la Patrie peut encore compter sur notre affection et sur notre courage pour défendre son honneur et garder intacte la foi dans sa grandeur.

Pour être à la hauteur de cette tâche, tendons encore toutes nos énergies, soyons prêts à tous les sacrifices, restons unis comme sous la mitraille. Puisse dans une discipline éclairée mais stricte et dans un dévouement réciproque, la force de rester dans le malheur ce que nous avons toujours été, le plus beau des "Bataillons bleus".

Restons au service de la France, disciplinés et confiants, demeurons en toutes circonstances la phalange qui donne l'exemple du devoir que tout Français doit s'imposer. Et si parfois l'un de nous sentait sa volonté faiblir, qu'il puise dans le sacrifice de nos camarades tombés au champ d'honneur, l'exemple du courage viril que doit être le sien.

Je compte sur vous tous pour monter sans relâche une garde vigilante autour de notre Drapeau.

*Haut les cœurs, et la main dans la main, n'ayons tous qu'une seule pensée : **servir la France** pour qu'elle reste malgré tout confiante dans sa belle destinée."*

Cher ami Marius, tu mérites bien d'être recouvert du Drapeau bleu, blanc, rouge aujourd'hui.

Au nom de tous nos amicalistes Chasseurs Alpains et ceux de l'amicale des Anciens Combattants de Divonne, nous vous présentons Madame Favre et à votre famille, nos sincères condoléances.

Les Amis de la Chapelle

Lundi de Pentecôte 2012



Photo Ph Desjeux

Ce 28 mai, la météo annoncée n'était pas garantie, mais nos craintes se sont vite envolées. Ce fut une belle journée très ensoleillée qui permit d'heureux moments de rencontres et d'amitié.

Dès le matin, une foule de pèlerins rassemblés devant l'église de Vesancy autour du Père Bruno Boucly et des prêtres du Pays de Gex, sont montés en procession à la chapelle de Riantmont. Nos anciens curés (le Père Georges GUIFFRAY et le Père Marc MARTIAL) étaient là. La messe en plein air fut concélébrée par tous les prêtres. Durant cette messe nous avons prié pour les malades, pour les défunts de notre village et leurs familles : René Groulade, Marcel Alamandy, Emmanuel Devaux, Marius Favre, et Carlo Crestani.

La cour du château, parée de tentes blanches, a accueilli tous les amateurs de grillades au feu de bois, de papettes gessiennes ou de délicieuses pâtisseries maison, au son des belles chansons d'Henri.

Les divers jeux organisés pour les enfants et les séances de maquillage ont eu beaucoup de succès, des lots ou des friandises récompensaient les participants.

Les Amis de la Chapelle remercient sincèrement toutes les personnes qui apportent leur aide pour la réussite de cette fête, en donnant des lots pour la tombola, en offrant des pâtisseries, qui bien souvent, en toute discrétion, viennent épauler l'équipe organisatrice. Sans votre aide, les bénévoles de l'association ne peuvent pas assurer la mise en place du matériel, le rangement et la tenue de tous les postes.

Merci à la municipalité pour le prêt des locaux, du matériel,

Merci aux pompiers d'assurer le stationnement et la sécurité au cours de cette journée,

Merci à Johann pour son efficacité.

Votre aide, votre générosité, votre soutien ont permis une fois encore le succès de cette journée.

*À tous, un immense MERCI et rendez-vous au lundi de Pentecôte : **20 mai 2013.***

Numéros gagnants de la tombola à retirer chez le président Jacques HOTELLIER

N° 307	<i>1 montre SWATCH</i>
N° 364	<i>1 bon «coiffure »</i>
N° 489	<i>1 sac à dos + fournitures scolaires</i>
N° 121	<i>1 coffret «scrap booking » + 3 livres «brico ».</i>

CLAV - CLUB LOISIRS AMITIES VESANCY - CLAV



Le voyage prévu pour visiter les CHATEAUX DE LA LOIRE est malheureusement annulé par manque de participants.

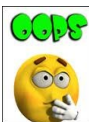


Pique-nique de fermeture

Dimanche 8 juillet à 12h30

reprise des activités

vendredi 7 septembre 2012



La personne ayant emprunté, dans le grenier de la salle des fêtes, les deux poêles professionnelles Tefal achetées par le CLAV est priée de nous les rapporter.

Merci

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS



Cette année, ce fut au tour de l'Amicale des sapeurs pompiers d'organiser la rencontre.

Dès le matin et sous un beau soleil, 16 doublettes se sont affrontées.

Après un pause déjeuner, le tournoi a repris jusqu'au résultat suivant :

1. Haudry père & fils
2. Zac & Co
3. Dominique Colin & J.M. Gaucher

Le challenge fut, cette fois, remporté par le CLAV.

Félicitations aux gagnants et à l'année prochaine !



SOIREE MOULES FRITES

Samedi 22 septembre 2012

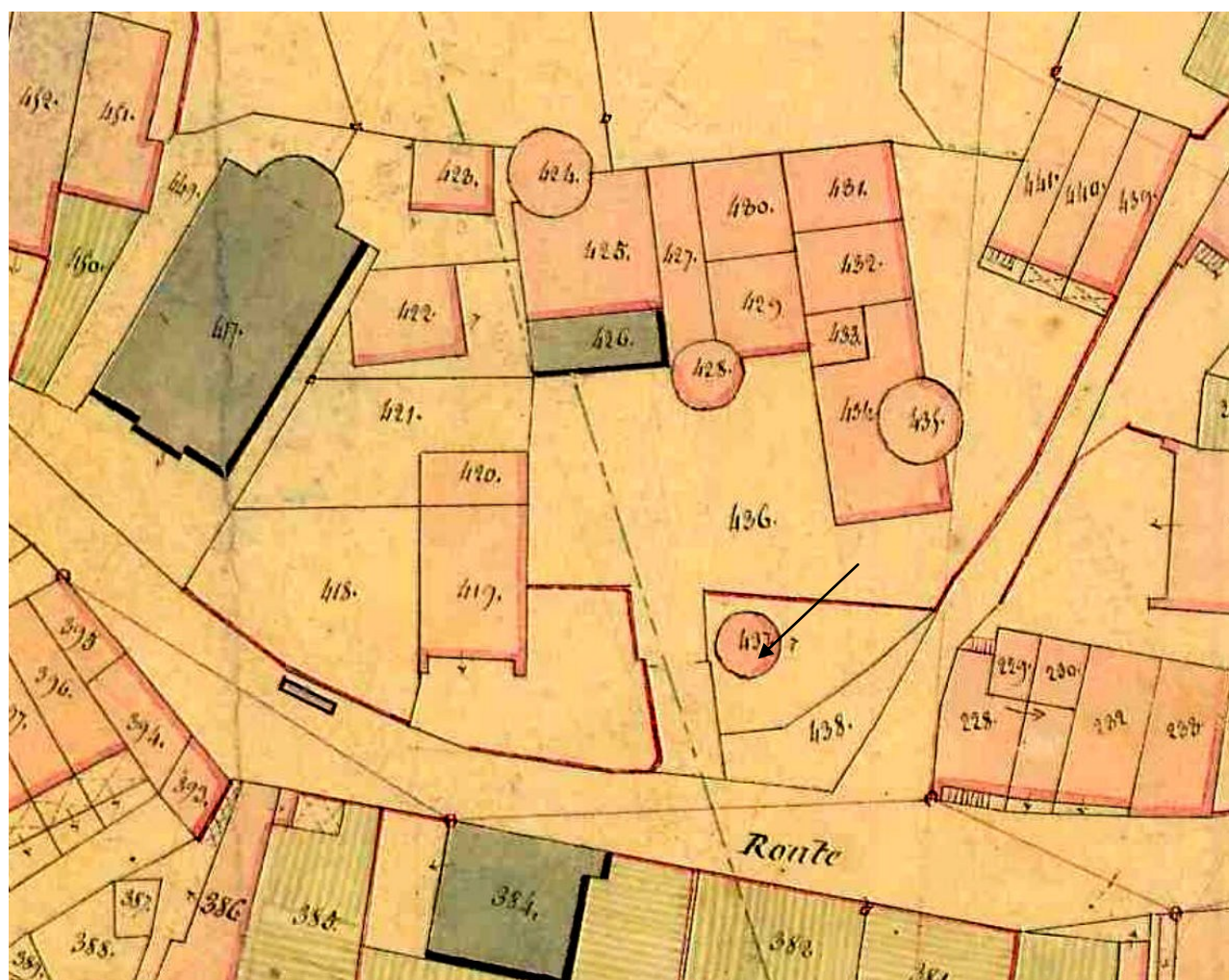
Le mystère de LA TOUR

Rappel : d'après une sanguine exécutée par Lucille de Laforest (1771 - 1847) représentant le château avec une tour située vers la fontaine, on se demandait dans la Vesancière de janvier 2010, si Lucille de Laforest avait dessiné le château de visu ou voulu reconstituer, d'après des documents, le château de ses ancêtres avec toutes ses tours. En effet, lors du partage du château, pendant la Révolution, cette tour n'est pas mentionnée dans le descriptif des biens.

Le document ci-dessous est un des plans cadastraux napoléoniens* établi en 1845. Il indique la présence d'une tour dans la cour du château.

Dans les archives communales, il est mentionné qu'en 1856, il y a eu un échange de petits terrains entre la commune et Antoine Ducret afin de construire la fontaine actuelle au plus près de la route. Cet emplacement était appelé La Tour.

Il aurait été intéressant de connaître la date de la démolition de la tour.



*Plan napoléonien de 1845 - archives départementales numérisées de l'Ain



FESTIVAL AUSTRALIEN

**Seriez-vous prêt à héberger un artiste Australien pour une durée de
3 nuits au mois de septembre ?**

Divonne-les-Bains accueillera du **jeudi 27 au dimanche 30 septembre** l'édition 2012 du Festival Australien. A cette occasion, des poètes, des musiciens, des artistes et des écrivains australiens chercheront un logement sur la commune de Vesancy.

Le village de Vesancy, où a débuté le festival en 2010, est un lieu idéal pour les artistes. Calme, joli, inspirant... rien de tel pour tous ces artistes qui viennent d'une culture et d'un pays si lointain et si différent.

Par rapport à cela, je suis à la recherche de personnes désireuses d'accueillir des artistes à leur domicile pour le temps du festival. Cela serait uniquement le temps d'un week end (3 nuits). La majorité du temps, les artistes seront au festival et en ce qui concerne la nourriture et le transport, tout sera organisé par le festival.

Au jour d'aujourd'hui, nous avons presque une vingtaine d'artistes australiens qui participeront à l'édition 2012.

Grâce à vous, les artistes australiens auront la chance de découvrir et vivre la culture française. Si vous disposez d'une chambre disponible et que vous êtes intéressés pour rencontrer et loger un poète, un musicien... (voire leur famille), n'hésitez pas à me contacter par email ou par téléphone :

Bronwyn Lay (Directrice du Festival Australien)

Email : bronlay@gmail.com

Téléphone : 04.50.42.88.73

Adresse : 196 rue du Château - Vesancy



Sophrologie

Gaëtan DURAND vous propose des séances de sophrologie, :

- sous forme d'atelier de 2 heures une à deux fois par mois, (20 €) ou
- en séance individuelle d'une heure sur rendez-vous (50€).

Les thèmes abordés sont : la gestion du stress, le lâcher prise, la sensorialité, la gestion des émotions, se libérer des tensions...

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires, vous pouvez me contacter au 06 01 78 52 97.

EPRA

Ensemble Pour la Relation d'Aide

215 rue Jules Ferry - 01630 Saint-Genis-Pouilly

contact@epra.pro

www.epra.pro



Qu'est ce que la sophrologie ?

Synthèse harmonieuse des techniques de relaxation occidentales et des pratiques orientales, trésors d'expérience. La sophrologie propose un entraînement structuré des interactions entre la conscience et le corps.

Elle invite à partir des sensations ressenties dans le corps à restaurer puis renforcer l'état naturel d'équilibre. Elle développe les capacités de l'être humain : trouver le calme, évacuer ses tensions physiques et émotionnelles, éliminer ses pensées parasites ... développer sa concentration, mieux gérer le stress... en utilisant ses propres ressources.

Son orientation de travail sur le présent en fait une méthode sécurisée permettant par un entraînement régulier une évolution rapide vers une pratique autonome. Ses outils sont faciles à apprendre et peuvent se pratiquer n'importe où.

École de Vesancy

Quelques mots des élèves



Le Jardin

Cette année 2012, les élèves de la classe des grands ont départagé le jardin en plusieurs parcelles et chaque élève a eu une parcelle pour lui. Nous avons d'abord désherbé puis tourné la terre pour pouvoir planter des choses.

Chacun a planté pas mal de choses : des radis, des salades, des haricots, des plants de tomates, des courgettes et des fraisières.

Quand tout aura poussé, chaque élève prendra ses plantes.

Nous y allons presque chaque jour, quelques minutes avant la récréation si il fait beau. Nous prenons soin de notre parcelle et

nous avons une très bonne récolte.

Clémence CE2 et Vangelis CM2

Hockey sur rollers

Cette année, nous avons décidé de poursuivre le hockey mais de le faire sur rollers avec les CE1 : certains élèves n'avaient pas tout le matériel (protections et rollers) alors leurs amis leur ont prêté ce qui leur manquait. Quelques élèves n'avaient jamais fait de rollers alors nous avons commencé par faire des jeux : épervier et loup glacé. Nous avons aussi fait des exercices : du slalom, avancer sans lever les pieds du sol, reculer, se retourner en sautant ou sans sauter.

Nous avons tous bien progressé.

Pour les matchs, nous avons fait 4 équipes, 2 équipes contre 2 équipes et après gagnant contre gagnant.

Après nous avons fait trois équipes 1 équipe contre 1 équipe et le gagnant contre le troisième groupe. Quelque-uns ont eu plus de difficulté que des autres.

Nous remercions notre maître pour nous apprendre à faire du roller et à jouer au hockey. Tout la classe a eu une merveilleuse année à l'école de Vesancy.

Dinah Verma (CM2), Hanna Lay Clark (CE2)

ESCRIME

Début mai la classe des grands a commencé des cours d'escrime tous les jeudis. Nous avons fait de l'escrime car en histoire nous étions à la renaissance et c'est à cette époque que l'escrime est apparu. Nous avons appris un tas de choses : le salut, l'arbitrage, comment faire des combats avec un fleuret. Le maître d'arme était très gentil.

Nous avons fait une évaluation pour passer le blason jaune !



Marios Vlachos CE2

École de Vesancy

Demain, je pars en vacances

Demain, je pars en vacances :
dans mon sac, j'ai mis :

- quelques chevaux, pour mon chariot,
- quelques chiens, pour m'amuser,
- un sous-marin gonflable, pour mettre des prisonniers,
- un château, pour moi,
- des devoirs, pour ma sœur,
- un balai électrique, pour nettoyer la plage,
- et quelques palmiers pour accrocher mon hamac.

Dinah (CM2)

Demain, je pars en vacances :
dans mon sac, j'ai mis une maison pliante
mon arbre adoré, un grand mur pour me
protéger, des policiers pour les voleurs
et de bonnes cerises pour manger.

Hanna (CE2)

Demain, je pars en vacances ;
dans mon sac, j'ai mis : mon hamster
pour me protéger, mes devoirs pour ne
pas m'ennuyer, deux escargots pour
qu'ils fassent la course, mon vélo pour
m'amuser, un poulet et ma hache...
devinez pourquoi ?

Paul (CM1)

Demain je pars en vacances. :
dans mon sac, j'ai mis des fraises pour
manger. Mes moutons pour m'amuser, ma
tente pour dormir, ma famille pour ne
pas être seule, le maître pour apprendre,
de l'herbe pour mes moutons et un sac
pour ramasser des champignons.

Sarla (CE2)

Demain, je pars en vacances : dans
mon sac, je vais mettre : cent vaches
laitières, cinquante veaux femelles et un
barbecue, des grosses saucisses, des
côtelettes, toute ma famille avec mon
meilleur copain ; les cabanes et aussi l'école
et le maître.

Pourquoi, prendre les vaches ? Parce
que ça fait du lait ! Et la classe ? Pour
travailler ! Et le maître ? Pour étudier
encore mieux !

Florian (CM2)

Demain, je pars en vacances ; dans
mon sac, j'ai mis des pattes de grenouilles
rouge pour les mettre dans la salade, des
araignées turquoise fluo pour éclairer la
nuit, un hot dog noir, des cornichons jaunes,
une caravane, un yacht, un coffre-fort en
verre pour mettre mon cochon d'inde
dedans, une banque pour mettre tout mon
argent, du béton pour réparer la route et un
hamster pour m'amuser avec lui !!!

Marios (CE2)

Demain, je pars en vacances ; dans mon
sac, j'ai rangé :

Quelques poulets noirs pour mettre
dans la salade, des hot-dogs comme ça je
pourrai flotter sur la mer, des bombes à eau
pour attaquer les canards qui ont volé mon
sandwich (j'ai un vieux compte à régler),
des rollers pour descendre la montagne, un
poulet et une hache (vous pouvez deviner
pourquoi...), quelques sapins parce que la
dernière fois il n'y en avait pas assez, ma
tortue que je pourrai utiliser comme un vélo
pour aller très vite, et une photocopieuse
pour photocopier la mer et la forêt.

Enfin j'espère.

Vangelis (CM2)

Les bricelets de Valérie

Ingrédients de base

1/2 litre de crème entière

1dl de kirsch

1,5 dl de vin blanc

400 g de farine, sel



N.B. Ces recettes nécessitent un fer à bricelets.

Mélangez les ingrédients de base et laissez reposer la pâte pendant 2 heures.

Séparez en deux cette pâte pour confectionner deux sortes de bricelets salés pour l'apéritif :

Bricelets au fromage

Ajoutez 250 g de fromage et salez à convenance

Bricelets au cumin

Ajoutez une cuillère à café de cumin suisse et une pincée de sel.

Bricelets sucrés

Ajoutez 250 g de sucre et le zeste de 2 citrons à toute la pâte.

Beurrez les fers pour éviter que la pâte ne colle .

